

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2014/39

Objet : Installation d'une station automatique d'enregistrement des particules dans l'air sur la station de pompage E.D.F.

L'an deux mille quatorze, le 16 décembre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 16 décembre 2014

Date de convocation :
Le 24 novembre 2014

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 12

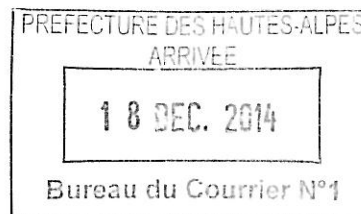
Vote(s) pour 12

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Christine MAXIMIN

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA



Etaient présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **Mme Catherine SAUMONT**, Vice Présidente ; **M. Bernard ALLARD LATOUR**, Vice Président ; **M. Christian DURAND**, Rapporteur du Budget ; **Mme Valérie GRENARD** Secrétaire ; **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical suppléant de Chantal EYMEOD ; **Mme Christine MAXIMIN** Conseiller Syndical suppléant de Jean Pierre GANDOIS ; **M. Jean BERNARD** Conseiller Syndical ; **M. Pierre VOLLAIRE** Conseiller Syndical ; **M. Robert FRAYSSINES**, Conseiller Syndical ; **M. Henri ANDRJEVSKI**, Conseiller Syndical ; **M. Richard SIRI**, Conseiller Syndical ;

Etaient représentés :

Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER
M. Jean Pierre GANDOIS par Mme Christine MAXIMIN

Etaient invités : M. Raymond HONORE et M. Daniel BOSQUET, Conseiller syndical suppléant

M. GAMBODEAU Maire de Pontis ; M. Bernard ADAM, CSLG et Mme Laurence CRISCUOLO (Technicienne Communauté de communes de l'Embrunais).

xposé des motifs :

Le Président rappelle la problématique des vents de sable en queue de retenue. Il précise que le syndicat et E.D.F. se sont conjointement engagés à chercher des solutions pérennes. Lors de la réunion du Comité Technique du 17 septembre 2014, ils ont travaillé à un cadre d'intervention et à l'évaluation de moyens à consacrer en 2015 pour limiter le phénomène. Ces propositions devront être examinées par le comité de pilotage programmé en janvier 2015.

Le S.M.A.D.E.S.E.P., au travers de l'Observatoire environnemental, souhaite qualifier et quantifier le phénomène « vent de sable » afin d'y apporter une réponse cohérente et adaptée. Dans ce cadre, le syndicat va faire l'acquisition d'une station automatique de surveillance de l'air couplée avec une station météorologique qui doit être opérationnelle début 2015.

E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. ont convenu ensemble du lieu d'implantation. Le choix s'est porté sur la station de pompage de Crots. Celle-ci fait partie du domaine concédé de l'Etat dont E.D.F. en est le concessionnaire exploitant ; Elle occupe une position stratégique vis-à-vis des vents de sable puisqu'elle se trouve à proximité immédiate de la zone « d'envol » des poussières.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- La convention « cadre » souscrite par E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. en date du 16 juin 2008 ;
- La délibération n°2014-30 du 5 novembre 2014 prorogeant la convention financière 2011-2013 entre EDF et le S.M.A.D.E.S.E.P. ;

CONSIDERANT :

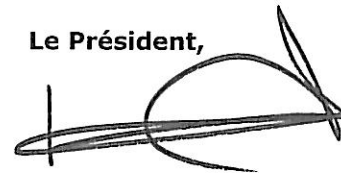
- la priorité d'intervention pour lutter efficacement contre les nuisances occasionnées par les vents de sable en queue de retenue,
- la nécessité de connaître plus précisément le phénomène à travers la mise en place d'un protocole scientifique de mesures,
- La volonté manifeste de renforcer les moyens et le partenariat afin de déboucher rapidement sur une solution pérenne,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical en date du 16 décembre 2014 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **L'INVITE** à définir avec E.D.F. les modalités d'implantation de l'appareillage sur la station de pompage de Crots et à préparer une convention d'usage ;
- **L'AUTORISE** à signer ladite convention d'usage.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL

